

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 65 - Date : 14.03.2025

chargée de l'examen du Postulat de M. Olivier MARMY et crts :

« Pour que les artisans et PME puissent travailler à Lausanne et surtout y rester »

Présidence :	M. Thibault SCHALLER (UDC)
Membres présents :	M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; Mme Joëlle RACINE (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Coralie DUMOULIN (PLR) ; Mme Klesta KRASNIQI (remp. Mme Mathilde MAILLARD (PLR)) ; Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Ariane MORIN (Les Verts) ; Mme Anne BERGUERAND (remp. Mme Valérie D'ACREMONT (Les Verts)) ; Mme Isabelle BONILLO (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.).
Membres excusés :	Mme Derya CELIK (soc.) .
Représentant de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Economie.
Notes de séances	M. Assadour Matthey

Lieu salle des commissions

Date : 14.03.2025 - Début et fin de la séance : 16h00 – 16h53

Monsieur MARMY présente son postulat. Il avance, citant un le rapport du service de l'économie de juin 2022 «Potentiel économique et contributif du territoire lausannois», que le rang économique de Lausanne est nettement inférieur à son rang de 4^{ème} ville de Suisse, et qu'elle est également à la traîne en matière de fiscalité pour ce qui est du nombre d'assujettis par rapport au nombre d'habitants, en matière de patrimoine entrepreneurial ou encore en ce qui concerne la masse de bénéfices produits par les entreprises sur son territoire. Ces problèmes sont connus et une Unité de Développement et Promotion de la Ville de Lausanne a été créée pour y remédier. Cependant, le postulant affirme que subsiste un angle mort concernant la situation des PME et en particulier celles actives dans le second œuvre. Il s'est entretenu avec les représentants de trois entreprises qui ont notamment mis en avant des difficultés d'accessibilité aux locaux et à la ville de manière générale. D'où la nécessité pour lui que la Municipalité entreprenne des démarches consultatives auprès des PME et des artisans afin d'entendre leurs besoins et leurs attentes, dans le but de favoriser leurs activités.

La discussion s'ouvre, qui voit s'avancer les arguments suivants en faveur du postulat :

Conseil communal de Lausanne

- Beaucoup d'emplois sont liés à l'administration communale et à la santé, mais il est essentiel que le tissu économique garde une certaine diversité ;
- Lausanne ayant des politiques sociale et culturelle ambitieuses, il faut pouvoir compter sur des recettes fiscales pour pouvoir les financer ;
- Le coût élevé des loyers est un problème important pour les PME, à tout le moins lorsque rapporté à leur chiffre d'affaires ;
- Les artisans disparaissent peu à peu du centre.

Les points suivants émergent en opposition au texte :

- Des associations de commerçants existent déjà pour récolter leurs doléances ;
- Pour ce qui est de la question de l'accessibilité en voiture, un magasin en ville ne sera jamais autant accessible qu'une grande surface en périphérie ou un magasin en ligne.

En réponse aux questions et aux remarques de la commission, M. le Municipal apporte les éclaircissements suivants :

- Le rang économique relativement faible de Lausanne s'explique par l'absence d'un secteur économique de pointe, comme les banques à Zürich ou la pharma et la chimie à Bâle. Pour ce qui est de son titre de capitale olympique, elle n'a sur son sol que les fédérations sportives. Il y a eu la mise en place d'une stratégie pour se demander quel secteur pouvait placer Lausanne en position dominante sur la scène nationale, et il ressort que ce sont les sciences de la vie. Des mesures ont été prises pour encourager ce domaine et favoriser les investissements ;
- Il y a des transformations qui sont difficiles à maîtriser, la Ville peut décider qu'un endroit sera attribué à l'activité économique mais ne peut pas décider quels sont les secteurs qui en seront acteurs ;
- La Municipalité a développé un dialogue rapproché avec les commerçants, représentés par la Société coopérative des commerçants lausannois et le Trade club Lausanne ;
- La Municipalité a déjà des rencontres régulières avec les grandes entreprises, mais les PME et artisans, regroupés par métier, sont moins bien organisés ;
- Un macaron d'entreprise multizone a été mis en place ;
- Il est difficile pour la Ville de trouver du terrain aux entreprises ;
- Il n'y a historiquement pas de ville qui aurait réussi à garder les artisans en son centre.

Parvenue au terme de ses délibérations, la commission passe au vote.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions de la commission : la prise en considération du postulat est acceptée par **11 oui** contre **0 non** et **1** abstention.

Lausanne, le

Le rapporteur/la rapportrice :
Thibault SCHALLER